



Je suis expulsé de mon box quels son mes droit

Par **maub**, le **25/08/2008** à **16:20**

je suis expulsé de mon box en location parce qu'ils vont contruire un immeuble
j'aimerais savoir quels
sont mes droits et indemnités auxquels je puisse pretendre
merci

Par **coolover**, le **25/08/2008** à **20:14**

Bonjour maub.

Il faudrait plus de précision pour pouvoir te répondre :

- Ton box est il rattaché à la location de ton logement ? S'agit il du même propriétaire ?
- Le contrat de location était il écrit ? Prévoyait il une durée minimale ?
- As tu reçu un courrier recommandé ? te laissait il un préavis ?

Par **maub**, le **27/08/2008** à **15:57**

bonjour

pour repondre a tes questions

mon box n'est pas rattaché a la location de mon logement et ce n'est pas le même propriétaire
je n'est pas de contrat de location et pas de durée minimale

j'ai reçu un courrier recommandé qui me donne un préavis de 3 mois donc jusqu'à fin octobre

Par **coolover**, le **27/08/2008** à **22:36**

Dans ton cas maub, l'article 1736 du code civil prévoit que ton bailleur peut te donner congé à tout moment, en respectant un préavis fixé par l'usage des lieux. 3 mois est généralement le délai que l'on retient en matière de préavis.

Ton bailleur est donc en droit de mettre fin au bail.